

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion du 17 juin 2022

1. COMPETITIONS

1.1 TOP 14 et PRO D2 - Homologation des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches et les classements correspondants de :

- la 24^{ème} journée à la 26^{ème} journée de TOP 14 de la saison 2021/2022,
- de la 29^{ème} journée à la 30^{ème} journée, des barrages et des demi-finales et de la finale de PRO D2 de la saison 2021/2022,

1.2 Engagement des clubs promus en PRO D2

Le Comité Directeur a validé l'attribution du statut professionnel et l'engagement du Rugby Club Massy Essonne et du SA XV Charente en PRO D2.

2. STADES

2.1. Label Stade - Version 2023/2028

Le Label Stades Version 2023/2028 (**Annexe n°1**) élaboré par la Commission Stades a été adopté par le Comité Directeur. Il sera applicable à compter de la saison 2023/2024 pour les clubs de TOP 14 et 2024/2025 pour les clubs de PRO D2.

2.2. Programme pelouses

Le Comité Directeur a validé la mise en place d'une certification LNR de démarche d'entretien des pelouses, en remplacement du « fonds pelouse » qui devait être intégré au fonds stade à compter de la saison 2022/2023.

Les modalités seront présentées à la réunion des clubs du 5 juillet.

3. RSE

Le plan d'action RSE **2022/2023** proposé par la Commission RSE, intégrant des propositions chiffrées et programmées dans les temps, a été adopté par le Comité Directeur. Il sera présenté à la réunion des clubs du 5 juillet.

4. CONVENTION FFR/LNR

Le Comité Directeur a approuvé le texte de la nouvelle Convention FFR-LNR pour les saisons 2022/2023 à 2026/2027. La Convention sera soumise à l'Assemblée Générale du 6 juillet. Elle sera également soumise par la FFR à son Assemblée Générale du 2 juillet.

5. FINANCES

Le budget 2022/2023 et le guide des règles de distribution aux clubs de TOP 14 et PRO D2 pour la saison 2022- 2023 ont été approuvés par le Comité Directeur. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 6 juillet.

6. REGLEMENTS GENERAUX - EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES – SAISON 2022/23

Le Comité Directeur a validé les évolutions des Règlements figurant à l'**Annexe n°2** et portant sur les thèmes suivants :

- Réglementation relative au Cahier des charges marketing et à la publicité sur les équipements ;
- Règlement relative aux centres de formation.

7. COMMISSION LNR / CLUBS

Le Comité Directeur a fait le point sur les travaux de la Commission LNR/Clubs et notamment adopté la Charte des membres de commissions consultatives (**Annexe 3**). Cette charte sera soumise à la signature de chaque membre de commission consultative au cours de l'été 2023.

Plusieurs autres actions ont été présentées : recensement des organigrammes des clubs (lancement du processus début juillet), et mise à disposition des clubs d'un document unique recensant tous les documents/informations à communiquer par les clubs à la LNR avec les références réglementaires, les dates d'échéance, les destinataires et interlocuteurs (le document sera mis à disposition des clubs début juillet).

8. DIVERS

Le Comité Directeur a :

- Pris acte de l'élection de Max Lafargue comme représentant des médecins à l'Assemblée Générale et au Comité Directeur
- Fixé l'agenda des réunions du Comité Directeur, de l'Assemblée Générale et des présidents de clubs pour la saison 2022/23 ;
- Arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 6 juillet.